COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Destinataires :	À toutes les équipes et les médecins de l'HSCM, l'HF et de l'HJT
Expéditeurs :	Mesures d'urgence et sécurité civile
Date :	9 mai 2020
Objet :	**Aidez-nous à récupérer et retraiter le maximun d'APR-N95**

L'approvisionnement en APR-N95 demeure un enjeu important au niveau mondial. Afin de nous assurer d'une gestion efficace et diligente de nos stocks d'APR-N95, **nous avons besoin de votre collaboration.**

En plus de vous assurer d'utiliser de manière judicieuse les ÉPI, nous vous demandons de **bien suivre certaines consignes et de faire preuve de prudence et de délicatesse dans la manipulation de vos APR- N95** pour nous permettre de bien les récupérer et d'en retraiter un maximum possible.

Un processus sécuritaire et validé

Le processus de retraitement permettant une réutilisation sécuritaire des APR-N95 a été mis en place en collaboration étroite avec l'URDM.

Ce processus a été élaboré dans le respect des directives émises par l'INSPQ et par son Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM). Elles encadrent les mesures exceptionnelles qui peuvent être adoptées, en contexte de pandémie et de pénurie appréhendée ou réelle d'ÉPI, tels les N95 et ses moyens de décontamination autorisés. Ces directives sont basées sur les connaissances actuelles de la COVID-19 et les recommandations émises par des instances nationales et internationales reconnues.

Vous pouvez consulter les mesures mises de l'avant par l'INSPQ directement sur son site web, dans la section Prévention et contrôle des infections.

Les 10 vies de votre N95

Le processus permet ainsi de retraiter un APR-N95 jusqu'à 10 fois. Chaque masque identifié au nom de son utilisateur peut donc lui être retourné 10 fois. Il est donc extrêmement important de bien identifier son N95 et le sac dans lequel il doit être placé avant d'être mis dans le bac de récupération.

IMPORTANT : Prudence et délicatesse

Pour assurer que les APR-N95 soient récupérés de manière efficace et sécuritaire pour tous, il est important de suivre les instructions suivantes :

- Identifier son masque avant de le porter ainsi que le sac de papier brun dans lequel il sera placé.

Québec

- Suivre les précautions requises pour l'enlever et le placer dans le sac de papier, selon les directives élaborées par la PCI.
- Faire attention de ne jamais écraser le masque ou de le déformer. C'est extrêmement important. Pour votre sécurité, nous ne retraitons jamais les masques écrasés ou déformés, même légèrement. Il faut donc :
    - Éviter à tout prix de presser le sac contenant votre N95 quand vous le déposez dans le bac de recyclage;
    - S'assurer que les masques retraités qui n'ont pas été redistribués et qui doivent être retournés soient placés délicatement dans les boîtes de transport ou dans les pigeonniers prévus à cet effet.

Un masque écrasé équivaut à 10 masques gaspillés.

Pour toute question, nous vous invitons à vous adresser à votre infirmier(ère) chef assistant(e) du supérieur immédiat (ICASI) ou à la personne en charge sur votre unité pour la redistribution des N95 retraités

Merci de votre collaboration.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Québec